

Infos BAC

Bulletin d'informations

du Bassin d'Alimentation du Captage de Norville



LES BONS GESTES agro-environnementaux

- Privilégier les apports de fumure organique au printemps plutôt qu'en automne,
- Raisonner et fractionner les apports de fumure azotée minérale,
- Choisir le bon moment pour assurer l'efficacité des apports (azote, produits phytosanitaires) : humidité, vent, pluie, température...

MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE

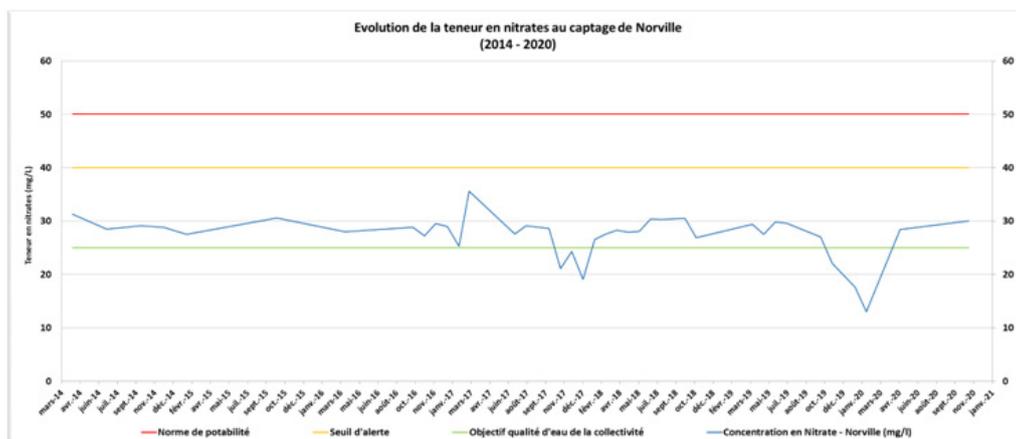
Ces deux photos ont été prises à la même période mais sur 2 années différentes, l'une en janvier 2018 (photos de gauche) et l'autre en janvier 2021 (photo de droite). Les exploitants agricoles de cette parcelle ont mis en place une bande enherbée le long de l'axe de ruissellement sur lequel est localisée une bétouille. Leur projet n'est pas encore terminé, car ils prévoient également d'enherber d'autres axes de ruissellement en amont de la bétouille, mais nous pouvons déjà constater une nette amélioration. Cet avant/après fait preuve de l'efficacité des aménagements de type hydraulique douce. En effet, l'hydraulique douce joue un rôle intéressant et efficace sur l'érosion et le ruissellement et a un impact significatif sur la réduction des flux sédimentaires vers la nappe souterraine. En conséquence, les exploitants agricoles de cette parcelle récupèrent une partie de leur parcelle qui n'était plus exploitable à cause de la stagnation d'eau. A noter qu'il est nécessaire que chaque acteur joue son rôle au sein du Bassin d'Alimentation de Captage et contribue à la mise en place d'actions pour observer une amélioration générale.

Pour tous renseignements sur les actions évoquées dans cette infos BAC, n'hésitez pas à prendre contact avec Gaëtan DEGRUMELLE, animateur protection de la ressource en eau et Mélanie BROUTIN, animatrice en hydraulique douce.

Tél. : 02 32 84 00 35 - g.degrumelle@cauxseine.fr et m.broutin@cauxseine.fr

NITRATES

Le graphique ci-contre présente l'évolution de la teneur en nitrate, en eau brute, sur le captage de Norville, depuis mars 2014 à décembre 2020.



Pour rappel : La teneur en nitrate dans l'eau s'exprime en milligramme par litre (mg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable. Cette eau contient donc tous ses minéraux et particules.

Norme de potabilité - La norme réglementaire pour la teneur en nitrate (NO₃⁻) dans l'eau potable est fixée à **50 mg/L**. Au-dessus de cette norme, l'Agence Régionale de Santé impose au producteur d'eau de stopper temporairement l'exploitation de l'ouvrage et place l'ouvrage en surveillance renforcée. Ce dispositif est maintenu jusqu'à ce que les teneurs repassent en dessous de la norme.

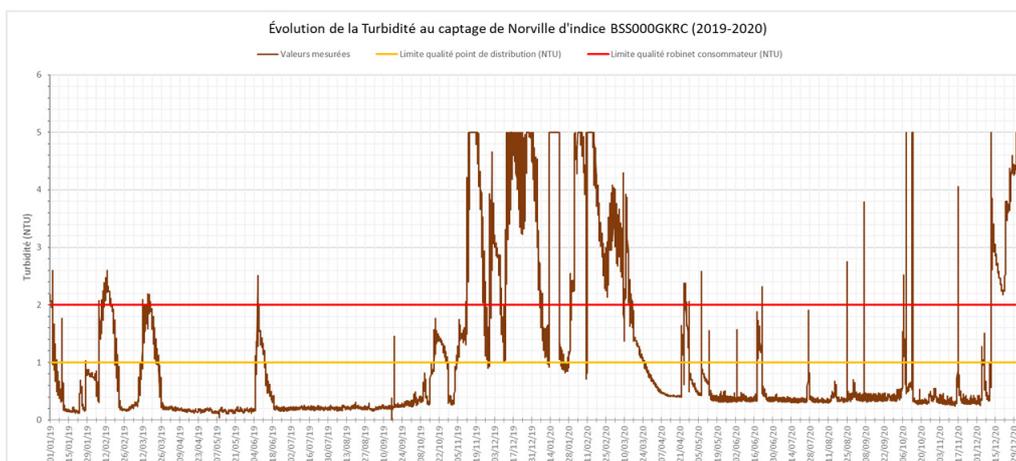
Seuil d'alerte - Le seuil d'alerte pour la teneur en nitrate (NO₃⁻) dans l'eau potable est fixé à **40 mg/L**. C'est au moment du franchissement de ce seuil que l'Agence Régionale de Santé impose au producteur d'eau de rester vigilant sur ce paramètre et d'accentuer la surveillance et la sensibilisation des acteurs concernés.

Objectif qualité d'eau des collectivités - Les collectivités productrices d'eau ont défini un objectif de qualité à atteindre de **25 mg/L**. C'est avec cette perspective que les collectivités financent et animent le « programme d'actions BAC ».

Observations : Le captage de Norville reste peu concerné par de fortes problématiques liées aux nitrates. La concentration en nitrates reste relativement stable depuis 2014. Nous pouvons toutefois observer quelques variations au cours de ces trois dernières années, sans réelles explications.

TURBIDITÉ

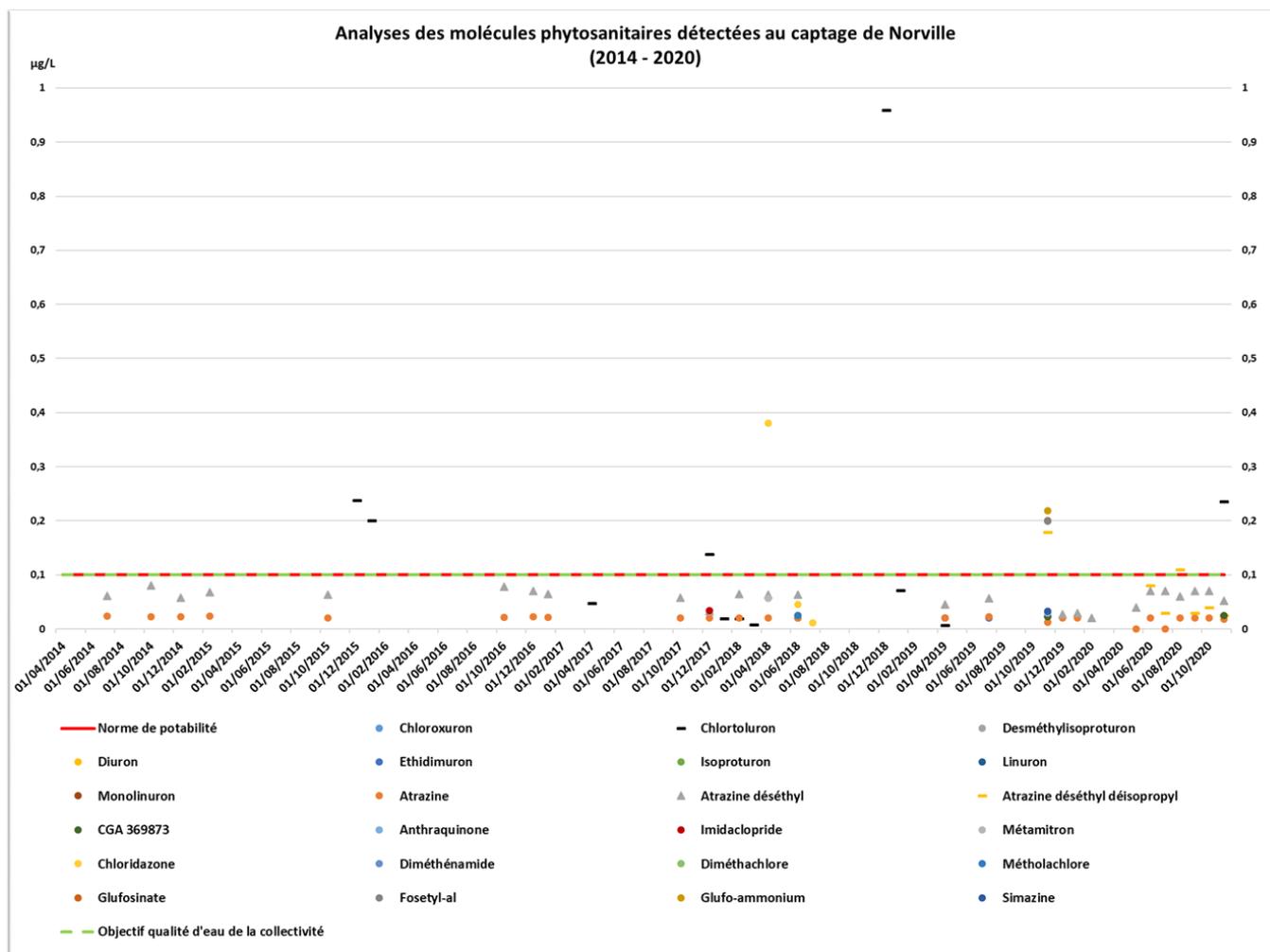
La turbidité est une mesure de qualité de l'eau qui caractérise le poids de matière particulaire par unité de volume d'eau. Dans notre cas, il s'agit de particules d'argiles et de limons captées au sein du forage d'eau. La limite de qualité au point de consommation (robinet) est de 2 NTU (Nephelometric Turbidity Unit). Au-delà de 2 NTU, le captage risque de distribuer une eau trouble.



PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des molécules quantifiées, en brute, sur le captage de Norville.

Pour rappel : Les teneurs en produits phytosanitaires dans l'eau s'exprime en microgramme par litre ($\mu\text{g/L}$) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable. Cette eau contient donc tous ses minéraux et particules.



Norme de potabilité – la norme réglementaire pour les teneurs en produits phytosanitaires dans l'eau potable est fixé à **0.1 $\mu\text{g/L}$ par molécule, et 0.5 $\mu\text{g/L}$ pour la somme des molécules**. Au-dessus de ces limites, l'Agence Régionale de Santé impose au producteur d'eau de stopper temporairement l'exploitation de l'ouvrage et place l'ouvrage en surveillance renforcée. Ce dispositif est maintenu jusqu'à ce que les teneurs repassent en dessous des normes.

Objectif qualité d'eau des collectivités – Les collectivités productrices d'eau ont défini un objectif de qualité à atteindre de **0.1 $\mu\text{g/L}$ par molécule**. C'est avec cette perspective que les collectivités financent et animent le « programme d'actions BAC ».

Observations : De nombreuses molécules sont détectées et quantifiées lors des analyses d'eau sur le captage de Norville. Ces matières actives proviennent principalement de produits herbicide et de fongicides.

Voici quelques exemples des produits commerciaux qui contiennent ces molécules : COLZOR TRIO, SRINGBOK, NOVALL, BASTA F1, GOLTIX 700 SC, CIPOLIN, LILA, GOLBEX WG...

L'Atrazine, l'Atrazine Déséthyl et l'Atrazine Déséthyl Désopropyl sont des molécules toujours identifiées lors des analyses alors que l'usage de cette molécule est interdit depuis 2003 en Europe.

Pour plus de renseignements sur cette partie, n'hésitez pas à contacter Gaëtan DEGRUMELLE, animateur BAC à Caux Seine agglo, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à : g.degrumelle@cauxseine.fr



Présentation de la cellule
protection de la ressource
de Caux Seine agglo



**Gaëtan
DEGRUMELLE**

Coordinateur protection de la ressource.
Animateur BAC d'Angerville-Bailleul /
Saint-Maclou-la-Brière et de Norville
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : g.degrumelle@cauxseine.fr



**Mélanie
BROUTIN**

Animatrice hydraulique douce
depuis le 1^{er} décembre 2019.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



**Abdessamad
EL KADIRI**

Animateur BAC de Notre-Dame-de-
Gravenchon et de Becquet-Gruchet
depuis le 27 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



**Julie
DOMAINE**

Animatrice BAC de Fauville-en-Caux
et de Maulévrier / Montmeiller
depuis le 8 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : j.domaine@cauxseine.fr

Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon - BP 20062
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40



**eau
seine
NORMANDIE**
Agence de l'eau ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

SUBVENTIONS & APPELS À PROJETS (AAP) 2021

Demande de subvention politique agricole départementale 2017/2021 qui porte sur les investissements suivants :



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

- Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages (taux d'aide : 40 ou 45%),
- Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers (taux d'aide : 40 ou 45%),
- Soutien aux petits investissements matériels en maraîchage et arboriculture (taux d'aide : 40 ou 45%)
- Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire (taux d'aide : 40 ou 45%),
- Soutien aux petits investissements matériels pour l'agrotourisme (taux d'aide : 40 ou 45%),
- Aide aux travaux de plantation – restauration de haies bocagères et sur talus (aide : 2 à 3€/ml).

L'appel à projets « Plantons en France » : du 19 avril au 18 juin 2021, pour la saison de plantation 2021-2022



- 0,85 €/plant « tout venant »,
- 1,07€/plant « Végéta local ».

L'appel à projet « Plantons des haies ! » : 1^{er} AAP du 1^{er} février au 30 avril 2021, 2^{ème} AAP du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2021



- Un volet « investissement » : financement de projets d'implantation de haies et d'arbres intraparcellaires,
- Un volet « accompagnement » : financement d'actions d'accompagnement et d'animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation et assurer leur cohérence et leur pérennité.



Pour plus de renseignements nous vous invitons à vous rapprocher
de l'animateur BAC Gaëtan DEGRUMELLE ou de l'animatrice hydraulique douce
Mélanie BROUTIN.